



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

HALLES-BEAUBOURG-MONTORGUEIL

Réunion du 22 septembre 2022

Présent.e.s : BAUMANN Miriam, BERARD Jean-Daniel, BRETON Michel, BRIAND Franck, CAMES Julia, CHEVALIER Roselyne, CHOVET François, CYFFERS Bernard, DELANOË Nelcya, FRIER Jean-François, GENEL Alain, GENIN Pierre, GUGGENHEIM Abel, HENQUINET Céline, LELANEK Laurence, MARTIN, MERVOYER Isabelle, Jean-Pierre, MOSKOVICZ Patrick, POYET Jean, RICHE François, SCHILTZ Marie-Ange, STEENKESTE Céline

Second Collège : ARY Emmanuelle, Association Piétons et cyclistes des Halles, TRESCA Corine, Habiter Paris,

Mairie : Véronique LEVIEUX, élue de Paris, en charge des séniors, des solidarités entre les générations et déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne, Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordinateur des Conseils de quartier

En introduction de la réunion Alain GENEL remercie Véronique LEVIEUX d'avoir accepté d'être la nouvelle élue référente du Conseil de quartier. Il rappelle qu'elle n'est pas une inconnue pour le Conseil car elle était régulièrement présente aux réunions du Conseil de quartier Montorgueil-Saint-Denis, avant la fusion des arrondissements du centre de Paris. Il insiste sur le fait que même si l'on peut se réjouir d'avoir comme référente une élue en charge de la sécurité et de la police municipale, donc à même d'apporter des réponses sur des sujets de forte préoccupation pour notre quartier, elle est d'abord ici en tant qu'élue référente.

Véronique LEVIEUX exprime son plaisir à retrouver le Conseil de quartier, en particulier à La Clairière qui est une institution importante du 2^e arrondissement. Elle rappelle qu'elle est elle-même habitante du 2^e arrondissement depuis plus de 20 ans et qu'en conséquence, elle connaît bien le quartier et ses évolutions. Elle confirme qu'elle est présente en réunion du Conseil de quartier en tant qu'élue référente pour faire le lien entre le Conseil de quartier et les élus de Paris Centre, et non au titre de ses délégations.

Alexandre BAUX-DE CASTRO lit ensuite les réponses apportées aux questions posées lors de la séance précédente.

Sophie PONS demande s'il est possible d'avoir des informations sur la fontaine Nikki de Saint Phalle. Elle précise qu'en tant que porteuse de projet, elle n'a jamais été contactée par la Mairie sur ce projet qu'elle a proposé au Budget participatif.

Les statues ont été déposées et transportées au musée de l'air et de l'espace au Bourget (Seine Saint Denis) début avril 2022 afin d'être restaurées. Une communication informant sur la restauration en cours sera placée sur les barrières qui sécuriseront le bassin pendant la tenue des opérations. Les offres pour la rénovation des parties techniques, sous la maîtrise d'œuvre d'Eau de Paris, sont en cours d'analyse.

Toutes les informations relatives à l'avancement des projets lauréats sont publiées sur le site du budget participatif.

Le Conseil de quartier demande s'il est possible de faire en sorte que la newsletter soit envoyée systématiquement à tous les Conseillers de quartier.

La Mairie ne peut pas inscrire délibérément les membres du Conseil de quartier à la newsletter s'ils n'en n'ont pas fait la demande, pour des questions RGPD notamment.

Une invitation à s'inscrire à la lettre d'information de la Mairie ainsi qu'à celle relative aux travaux sera envoyée à l'ensemble des Conseillers de quartier.

Le Conseil de quartier souhaiterait inviter des élus à participer et accompagner les membres du Conseil de quartier lors des déambulations qu'il organise.

Les déambulations organisées par les membres du Conseil de quartier permettent à celles et ceux qui y participent d'assurer une veille de proximité sur l'état du quartier, d'alerter la Mairie sur les éventuelles problématiques du territoire ou d'en relever les réussites et points positifs, c'est l'un des rôles du Conseil de quartier stipulé dans la charte de fonctionnement des Conseils de quartier.

Les élus ne peuvent cependant pas accompagner ces derniers à toutes leurs déambulations, cela peut se voir au cas par cas, selon la thématique et la disponibilité des élu.e.s. L'élue référente a davantage vocation à répondre à cette demande, pour relayer ensuite aux élus concernés.

Un habitant explique que vers la rue de la grande truanderie, beaucoup de terrasses sont installées par des prestataires dès 6h du matin alors que les établissements n'ouvrent que vers 9h-10h (certains n'ouvrant même qu'à partir de 17h).

Le sujet est en cours de vérification auprès de la Direction de l'Urbanisme (DU), mais a priori un commerçant ne devrait pas pouvoir mettre en place sa terrasse plus d'une heure avant son ouverture et dans tous les cas pas avant 7 h du matin.

La DPMP sera saisie officiellement pour passage à réception du retour de la DU.

Budget :

Jardinière boulevard Sébastopol : le permis de végétaliser a bien été transmis à la Mairie.

Tracée de l'enceinte Philippe Auguste : ce projet et ses avancées seront présentés par François RICHE lors de la prochaine réunion.

Coupe de cheveux pour personnes sans domicile : la Mairie est en contact avec le coiffeur pour régler cette facture.

Pour 2022 :

Coupe de cheveux personnes sans domicile : 1000€

Achat de matériel de communication (kakémonos, badges, cartes de visites) : 1000€

Achat de deux enregistreurs numériques : 140€

Abonnement pro Zoom ou Webex : 140€

Participation à l'action « Au Centre d'été » : 500€

Budget pour organiser des pots dans l'année : 350€

Le Conseil de quartier approuve ces dépenses par un vote.

Des membres du Conseil de quartier souhaitent que ce dernier finance des constats d'huissiers pour mesurer les nuisances sonores dont ils sont victimes.

Il est aussi proposé de financer une étude pour comprendre les raisons des départs de familles dans le quartier. Alain GENEL propose de rédiger un cahier des charges et demander des devis. Il explique qu'un certain nombre de données doivent être disponible auprès de l'APUR, de la DASCO et de l'INSEE et qu'il serait intéressant d'interroger ces organismes avant de lancer l'étude.

Le Conseil de quartier propose d'inviter la DASCO et l'APUR lors d'une prochaine réunion, pour parler de ce sujet.

Véronique LEVIEUX rappelle que la DASCO n'a pas vocation à faire ce type d'étude. Elle invite le Conseil de quartier à vérifier sur le site de l'APUR si une étude de ce type existe. Elle estime que l'APUR sera plus à même d'apporter des réponses au Conseil. Elle se propose de faire le relai entre le Conseil de quartier et l'APUR.

Le Conseil de quartier votera lors de la prochaine séance sur ce sujet.

Concernant les constats d'huissier, Alexandre BAUX-DE CASTRO explique qu'il n'est pas certain que cette dépense puisse être financée par le Conseil de quartier.

Un Conseiller de quartier responsable associatif propose que le Conseil de quartier puisse financer une intervention d'huissier en passant par une association qui en ferait la demande. La Mairie s'assurera de cette possibilité avant la prochaine réunion.

Le Conseil de quartier explique que ces constats permettront d'objectiver des nuisances et de fournir à la Mairie une liste d'établissements qui provoquent des nuisances sonores.

Le Conseil de quartier vote pour allouer 1500€ pour financer des constats d'huissiers.

Alain GENEL propose aux membres du Conseil de quartier de venir avec des propositions lors de la prochaine réunion, en particulier en ce qui concerne le budget d'investissement.

Terrasses

Le groupe de travail a fait une déambulation en juillet en utilisant une application pour mesurer le niveau des nuisances sonores.

Pierre GENIN demande quelle est la position de la Mairie de Paris sur l'utilisation de chauffage extérieur sur les terrasses. Il demande également quand les terrasses seront mises en conformité avec la réglementation spécifique au quartier Montorgueil.

Il rappelle que l'étude de Bruitparif demandée par le Conseil de quartier devrait bientôt rendre ses conclusions. Cette étude permettra d'établir une carte du bruit à l'échelle du quartier. Il est demandé si le Conseil de quartier pourra organiser une réunion publique de restitution des conclusions de cette étude par BruitParif.

Le Conseil de quartier souhaiterait que cette cartographie du bruit permette à la Police Municipale de cibler ses actions sur les secteurs les plus problématiques.

Le groupe de travail s'inquiète du nombre de terrasses exploitées sans autorisation et du niveau sonore des terrasses. Dans certaines rues étroites, les terrasses gênent considérablement la circulation des piétons. Il signale également que de nombreuses autorisations encore en vigueur ne respectent pas le règlement particulier car elles ont été accordées sur la base de l'ancien règlement. Le Conseil de quartier demande à ce que ces autorisations soient mises à jour sur la base du nouveau règlement.

Le Conseil de quartier estime que le règlement spécifique au quartier Montorgueil prend bien en compte les problématiques de sécurité et d'accessibilité, cependant, il n'est pas appliqué.

Pierre GENIN rappelle que le groupe de travail sur les terrasses a déposé un projet au Budget Participatif sur la mesure du bruit. Il invite les membres du Conseil de quartier qui le souhaiteraient, à soutenir ce projet. Il rappelle que le groupe de travail terrasses apporte ses éléments au groupe de travail PLU afin qu'il puisse les prendre en compte.

Céline STEENKESTE demande à Véronique LEVIEUX quelle est le plan de la Mairie d'arrondissement pour faire respecter les emprises des terrasses ?

Véronique LEVIEUX répond que lors de la réunion sur les terrasses la Mairie a expliqué les modalités d'intervention de la Police Municipale. Le principal outil de la Mairie est la verbalisation des contrevenants. Cependant, les équipages de la Police Municipale ne peuvent pas être présents 24h/24 dans ces rues. La difficulté principale est le montant de l'amende qui est souvent indolore pour l'exploitant, ce qui ne permet pas de les contraindre à respecter le règlement. Elle rappelle que certains établissements ont déjà une longue liste de procès-verbaux et continuent à ne pas respecter la réglementation.

Intervention de Jacques BOUTAULT sur le ramassage des déchets alimentaires :

Alain GENEL donne la parole à Jacques BOUTAULT, Adjoint au maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience, afin qu'il présente au Conseil de quartier le dispositif de ramassage des déchets alimentaires.

Jacques BOUTAULT rappelle que les habitants du 2^e arrondissement bénéficient d'une expérimentation de collecte des déchets alimentaires dans les immeubles. Pour les autres arrondissements, les habitants doivent se rendre dans les points de collecte. Il rappelle que la poubelle à couvercle jaune permet d'accueillir tout ce qui se trie (papier, carton, emballage même souillé, plastique, et tout petit électroménager), la poubelle à couvercle blanc accueille le verre, la poubelle à couvercle vert accueille tous les autres déchets appelés déchets résiduels. Dans le 2^e arrondissement, les habitants disposent aussi d'un bac à couvercle marron qui permet de collecter les déchets alimentaires.

Les déchets alimentaires sont valorisés en étant transformés en méthane qui est transformé en électricité, ou en carburant pour les bus, les déchets triés (verres, papiers, cartons, plastiques etc.) sont recyclés et les déchets de la poubelle verte sont incinérés.

Concernant les déchets alimentaires, il est désormais possible de les apporter sur des points d'apport volontaire, ce qui permet d'accroître cette filière de recyclage qui représente actuellement 2 à 3% de la production énergétique, et de diminuer notre empreinte carbone. À Paris Centre, le seul point d'apport volontaire permanent est situé au Marché des Enfants Rouges, rue de Bretagne. Dans le quartier HBM, un point de collecte existe lors des jours de marché Saint-Eustache, rue Montmartre. Les habitants ont aussi la possibilité de s'équiper de lombricomposteur individuel qui permettent de fabriquer du compost.

PLU

François CHOVET rappelle qu'une nouvelle phase de concertation du PLU s'est ouverte et prendra fin début novembre.

Il propose de faire le repérage de tous les indicateurs par secteur (10 secteurs ont été définis par le groupe de travail) afin de faire des propositions de prescriptions localisées.

Un cahier d'acteur sera réalisé à partir des déambulations organisées par le groupe de travail. François CHOVET estime que le cahier d'acteur ne permettra pas de remonter toutes les problématiques du Conseil de quartier et que celui-ci devra réaliser un document en plus du cahier d'acteur afin de faire remonter à la Mairie ses préoccupations.

Enquête sur le devenir de la place Joachim Du Bellay

Le Conseil de quartier se propose de participer à cette enquête en installant un barnum place Joachim Du Bellay afin d'inviter les passants à répondre au questionnaire. L'objectif de cette enquête est d'interroger l'ensemble des usagers de la place et non uniquement les riverains. Il sera également possible de répondre à cette enquête en ligne.

Point divers

Une habitante signale que place Goldoni des engins de travaux ont emprunté la place pour accéder à la cour de l'école et qu'ils ont cassé un plot en pierre. En conséquence, ces plots étant reliés par des chaînes engendrent des chutes.

Un passage piéton a été supprimé rue Etienne Marcel en face de la poste au niveau de la rue Jussienne.

François RICHE rappelle que les Conseils de quartier Marais-Archives et Marais-Place des Vosges organisent un vide grenier le samedi 24 septembre.